



l'oxygène  
à la source

**N°061-24**

**GRAND CYCLE DE L'EAU – REALISATION D'UN CHANTIER PEDAGOGIQUE CONCERNANT LES ZONES HUMIDES DE LA TINE ET MURGIER OUEST – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION DES METIERS DE LA MONTAGNE DE THÔNES**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 14 Représentés : 2 Quorum : 11
---

**Délibérations  
du Bureau Syndical  
Séance du 25 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date des 15 et 18 mars 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire LEPAN est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

M. Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

M. Pierre BARRUCAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

M. Roland LOMBARD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

M. Jean-Yves MÂCHARD

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes, MM. Frédérique LARDET, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIAN, Séverine MUGNIER, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR**

Gilles VIVIAN à Claire LEPAN  
Séverine MUGNIER à Pierre BRUYERE

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT**

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**GRAND CYCLE DE L'EAU – REALISATION D'UN CHANTIER PEDAGOGIQUE CONCERNANT LES ZONES HUMIDES DE LA TINE ET MURGIER OUEST – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION DES METIERS DE LA MONTAGNE DE THONES**

Exposé d'Anthony GRANGER,

Dans le cadre de sa compétence Grand cycle de l'eau, le SILA gère des zones humides prioritaires à l'échelle du bassin versant du Fier et du lac d'Annecy. Au regard des plans de gestion de site, des interventions sur la végétation sont prévues sur certains marais dans le but de préserver les fonctionnalités des milieux.

Le Centre de formation des métiers de la montagne (CFMM) recherche des chantiers pédagogiques pour mettre en situation les élèves et illustrer par des cas concrets les éléments théoriques vus en classe.

Afin de répondre aux besoins du SILA et du CFMM, il est envisagé de faire intervenir le CFMM sur les zones humides de La Tine et de Murgier ouest dans le cadre de chantiers pédagogiques. Des classes seront mobilisées sur une journée pour chaque site, sur la période septembre/octobre 2024.

Il convient en conséquence de passer une convention avec le CFMM, ayant pour objet de définir les rôles et responsabilités de chacun, ainsi que les modalités financières.

La participation financière du SILA s'élève à 600 € par jour et par classe, correspondant aux frais de fonctionnement liés au chantier, les besoins identifiés étant d'une journée de chantier pour une classe.

La convention est conclue pour la durée de l'intervention.

La Commission Grand cycle de l'eau a donné un avis favorable le 4 mars 2024.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver la convention présentée,
2. autoriser le Président à la signer.

**- ADOPTÉ -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 16**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**Par délégation,**  
**Pascale ABADIE,**  
**Directeur Général Adjoint des Services**



Acte reçu à la Préfecture

Le 27 MARS 2024

Publié le 28 MARS 2024

Exécutoire le 28 MARS 2024  
Le Président,  
Pierre COLIVIERE



**Mme Claire LEPAN,**  
**Secrétaire de séance**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*





## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER  
Utilisateur : sila sila

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	061_24
Objet :	<b>Grand cycle de l'eau - Réalisation d'un chantier pédagogique concernant les zones humides de la Tine et Murgier Ouest - Convention avec le Centre de formation des métiers de la montagne de Thônes</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	074-247400013-20240325-061_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-247400013-20240325-061_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 061-24_GCE_Réalisation chantier pédagogique zones humides Tine Murgier Ouest_Convention_CFMM Thônes.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20240325-061_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	142.8 Ko
<b>Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu)</b> Nom original : CFMM Thônes_Convention_Chantier péda.pdf Nom métier : 73_CO-074-247400013-20240325-061_24-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	606.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2024 à 17h10min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2024 à 17h10min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2024 à 17h10min52s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	27 mars 2024 à 17h11min02s	Reçu par le MI le 2024-03-27

